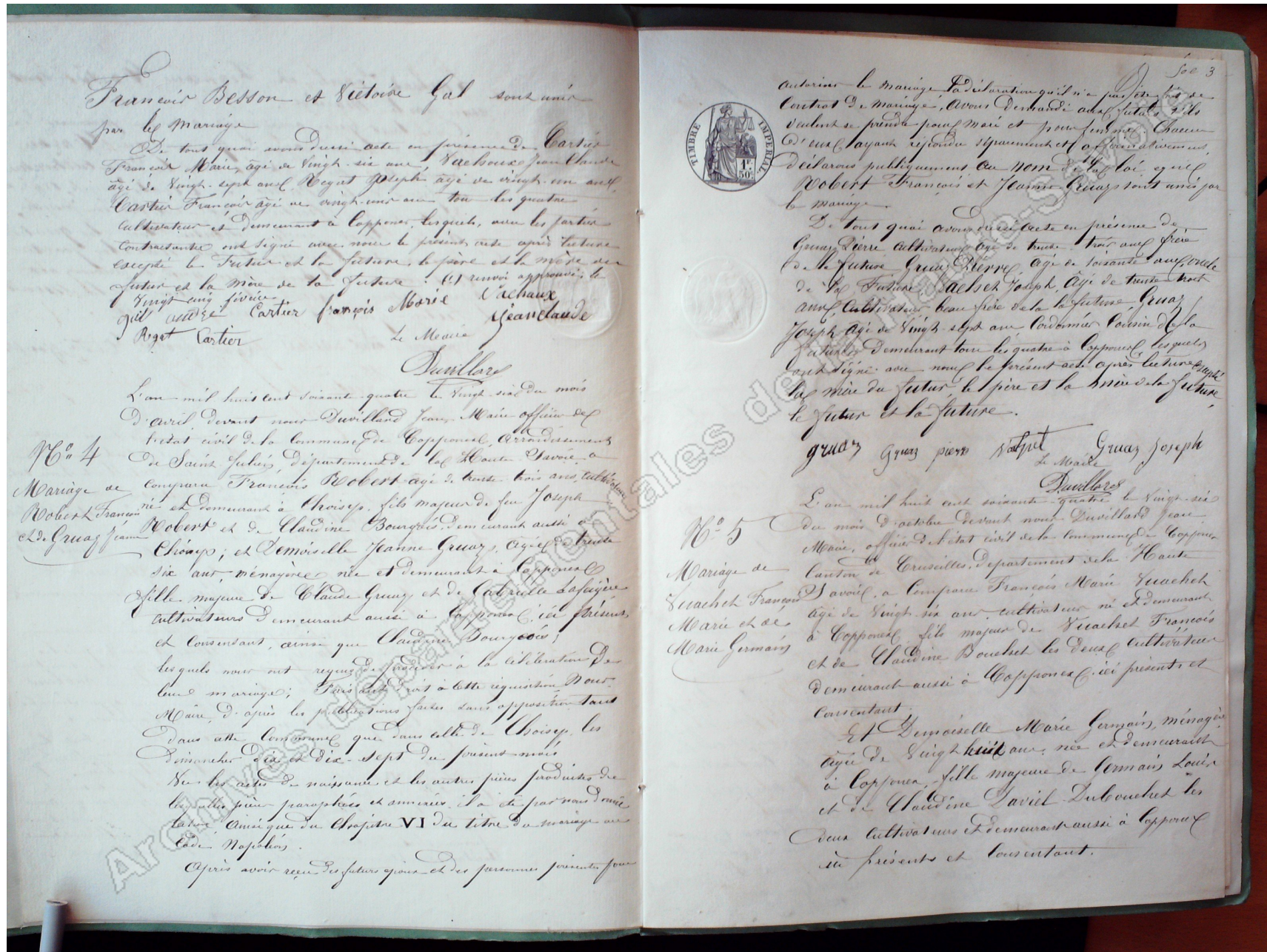


Archives départementales de la Haute-Savoie
COPPONEX - Cote AD 74 - AD74 1500-1900



Francis Besson et Victoire Gal sont unis
par le mariage
De tout quoi avons dressé acte en présence de Charles
François Nave, âgé de vingt-sept ans, cultivateur par l'honneur
âgé de vingt-sept ans, Regat Joseph, âgé de vingt-sept ans, et
Charles François, âgé de vingt-cinq ans, tous les quatre
cultivateurs et demeurant à Coppoix, lesquels, avec les parties
contractantes ont signé avec nous le présent acte après lecture
excepté le futur et la future, le père et la mère de
futur et la mère de la future. Et nous approuvons, le
vingt-cinq février
Gilbert Cartier François Marie Lachaux
Regat Cartier de Moirans Jean Claude

N° 4
L'an mil huit cent soixant-quatre le vingt-neuf du mois
d'avril, devant nous Duval Jean, Maire officier de
l'état civil de la commune de Coppoix, Arrondissement
de Saint-Julien, Département de la Haute-Savoie
Mariage de compare Francis Robert, âgé de trente-trois ans, cultivateur
né et demeurant à Moirans, fils majeur de feu Joseph
Robert et de Claudine Bourgeois, demeurant aussi à
Champs; et demoiselle Jeanne Guay, âgée de trente
six ans, ménagère née et demeurant à Coppoix
fille majeure de Claude Guay et de Catherine Laffage
cultivateurs demeurant aussi à Coppoix, ici présents,
et consentant, ainsi que Claudine Bourgeois,
lesquels nous ont requis, passer à la célébration de
leur mariage; Nous avons émis à cette requête, nous
Maire, d'après les publications faites dans l'église de
Coppoix, le dimanche que sans culte de Moirans, les
dimanches six et dix-sept du présent mois
Nous les actes de naissance et les autres pièces produites de
la suite de ces fiançailles et sommes. La de part nous avons
l'acte Amis en l'Article VI du titre de mariage au
Cote N° 103.
Après avoir reçu du futur époux et des personnes présentes pour

Page 3
antérieur le mariage de célébration qui n'a pas été fait en
l'acte de mariage, avons dressé acte de mariage et les
voulons se rendre pour mari et pour femme. Ce qui
est en l'acte de mariage et de l'acte de mariage, et
de l'acte de mariage, et de l'acte de mariage, et de l'acte de mariage,
Robert François et Jeanne Guay sont unis par
le mariage
De tout quoi avons dressé acte en présence de
Guay Pierre, cultivateur, âgé de trente-trois ans, époux
de la future Guay Marie, âgée de trente-neuf ans, née
de feu François Lachaux, âgé de trente ans, et
de feu Catherine, beau-père de la future Guay
Joseph, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, l'ancien de la
future demeurant tous les quatre à Coppoix, lesquels
ont signé avec nous le présent acte, après lecture
du futur et la future, le père et la mère de la future,
le futur et la future.

Guay, Guay Pierre Robert Guay Joseph
de Moirans
N° 5
L'an mil huit cent soixant-quatre le vingt-neuf
du mois d'octobre devant nous Duval Jean
Maire, officier de l'état civil de la commune de Coppoix,
Canton de Crussilles, Département de la Haute-
Savoie, à compare Francis Marie Veachet
âgé de vingt-sept ans, cultivateur né et demeurant
à Coppoix, fils majeur de Veachet François
et de Claudine Doucet les deux cultivateurs
demeurant aussi à Coppoix, ici présents et
consentant.
Et demoiselle Marie Germain, ménagère
âgée de vingt-huit ans, née et demeurant
à Coppoix, fille majeure de Germain Louis
et de Marie Anne Daviel, cultivateurs les
deux cultivateurs et demeurant aussi à Coppoix
ici présents et consentant.